

même somme pour utiliser la même quantité d'électricité, peu importe où ils vivent sur notre territoire », a déclaré M. Pereira.

Le Conseil d'examen des taux des entreprises de service du Nunavut (CETES), un organisme consultatif indépendant, examinera la RMTG et conseillera le ministre responsable de la SÉQ. La SÉQ encourage les clients à participer au processus d'examen de la RMTG en envoyant leurs commentaires à URRC@gov.nu.ca d'ici le 2 février 2018 à 17 h.

Une copie de la RMTG et des renseignements supplémentaires se trouvent sur le site Web de la SÉQ au www.qec.nu.ca.

###

Relation avec les médias :
Sheila Papa
Gestionnaire des communications
Société d'énergie Qulliq
(867) 979-7534